



publié le 07/01/2012 à 05:00

ENVIRONNEMENT :

LE CERF DU DONON MIEUX TRAITÉ MAIS PLUS TIRÉ

Les cerfs trop nombreux sur le massif du Donon occasionnent de gros dégâts. Les forestiers demandent aux chasseurs d'en tirer d'avantage, mais ils refusent. Sortie de l'impasse, hier, en préfecture de la Moselle.



*La densité de cerfs dans le massif du Donon est estimée entre quatre et cinq spécimens pour cent hectares.
Photo archives RL/Laurent MAMI*

Les chasseurs et l'Office national des forêts entretiennent depuis de longues années « 10 à 15 ans » selon Catherine Lhote de l'Office de la chasse et de la faune sauvage, des rapports ombrageux sur le domaine du Donon en général et celui du cerf en particulier. **Le roi de la forêt, aussi herbivore que majestueux, raffole des pousses de sapin au point qu'une étude commandée par l'ONF fait état de gros dégâts.** 68 % des peuplements en régénération sont compromis, dont 72 % en Moselle. **L'ONF demande alors aux chasseurs d'augmenter leur plan de chasse des grands cervidés.**



Ce que les chasseurs, grands régulateurs devant l'Éternel, refusent tout net. « Nous sommes attentifs aux équilibres », justifie Pierre Lang, président des chasseurs de Moselle. « Contrairement aux sangliers, les cerfs ne sont pas dans une dynamique de reproduction importante », poursuit ce dernier. Il se dit, d'ailleurs, convaincu que « si un jour les cerfs ne sont plus assez nombreux sur le Donon, on le reprochera aux chasseurs ». Pas faux. Le différend entre les forestiers, garant de la mise en valeur de ce massif forestier de 75 000 hectares « l'un des plus importants de France » et les chasseurs, qui sont plus d'un million en France et 10 000 en Moselle, est sorti de l'impasse.

Situation complexe

Un protocole d'accord a été signé, hier, en préfecture qui concerne le seul versant mosellan, soit 17 000 hectares du massif du Donon, qui s'étend sur deux régions (Alsace et Lorraine), quatre départements (Bas-Rhin, Vosges, Meurthe-et-Moselle et Moselle), plusieurs fédérations de chasse et deux droits, le local et le général. « Une situation complexe », a reconnu, hier, Christian de Lavernée, préfet de Moselle. Cette complexité administrative n'a d'ailleurs pas permis de signer un accord global. « Les choses avancent », assure Jean-Pierre Renaud, directeur territorial de l'ONF.

La Moselle fait figure de précurseur en formalisant des engagements pris par ceux qui se sont longtemps affrontés. Les chasseurs ont augmenté les prélèvements de cervidés. 560 cerfs devraient être abattus durant l'année de chasse 2011-2012 qui s'achève fin février, soit 12 % de plus que l'an passé. « Au départ l'ONF souhaitait que l'on en abatte 600 », préside Paul Vataux, vice-président de la fédération de Moselle. Pour l'an prochain, le nombre devra être négocié, sachant que **la densité de cerfs dans le massif du Donon est estimée entre 4 et 5 spécimens pour 100 hectares**. Les chasseurs consentent donc à tirer davantage, tandis que **l'ONF met en place des aménagements favorables aux cerfs. Des coupes seront pratiquées favorisant l'arrivée de la lumière au sol et ainsi le développement de génération herbacée ou arbustive à l'alimentation du cerf**. Hier, en préfecture, tout le monde affichait sa satisfaction. En souhaitant que cela dure.